



REGLES DE SECURITE ET DE COMPORTEMENT

La sécurité prime avant toute autre considération !

Cantine :

- Les tireurs peuvent exceptionnellement accéder à la cantine avec leurs armes s'il n'y a pas de possibilités de les ranger dans leurs véhicules.
- Les pistolets restent dans leurs valises ou leurs étuis.
- Les armes longues sont rangées dans leurs housses, à défaut, elles sont déposées à l'entrée sans les magasins, culasses ouvertes et assurées.
- Aucune manipulation d'arme n'est autorisée.

Tir avec armes longues :

Avant d'entrer dans le stand :

- Arme assurée, magasin retiré, point blanc visible, culasse ouverte, mettre les protections d'ouïes.

Pendant le tir :

- Toutes les armes sont considérées comme chargées.
- Ne jamais laisser pointer le canon de son arme sur quelque chose que l'on ne veut pas toucher.
- Garder l'index hors de la détente tant que le dispositif de visée n'est pas pointé sur la cible.
- Etre sûr de son but.
- Retrait des cartouches, du magasin, culasse ouverte et assurer son arme chaque fois que l'on s'en éloigne, ne serait-ce qu'un court instant.
- Toutes les manipulations, chargement, retrait des cartouches, réglages, règlement de disfonctionnement doivent toujours être effectuées avec le canon de l'arme pointé en direction des cibles.

Après le tir :

- Retrait des cartouches.
- Retirer le magasin.
- Arme assurée.
- Culasse ouverte (FAS 57 : la culasse se referme)
- Ensuite on peut se lever et poser son arme au râtelier.

Tir avec pistolet :

Avant d'entrer dans le stand :

- Mettre les protections d'ouïes, arme dans la valise ou étui, assurée (si possible) et non chargée.
- Seules les personnes autorisées (policiers et douaniers) de par leurs professions peuvent pénétrer dans le stand avec une arme de service dans un holster à la ceinture. Pour ces professionnels aussi, toutes les autres règles restent valables.
- Les étuis des armes d'ordonnance P210 et Parabellum peuvent être portés par leurs jugulaires.

Pendant le tir :

- L'arme est sortie de sa valise ou de son étui sur le pas de tir uniquement.
- Toutes les armes sont considérées comme chargées.
- Garder l'index hors de la détente tant que le dispositif de visée n'est pas pointé sur la cible.
- Retrait des cartouches, du magasin, culasse ouverte et assurer son arme chaque fois que l'on s'en éloigne, ne serait-ce qu'un court instant.
- Pour le tir coup par coup, il ne faut charger qu'une seule cartouche.
- Pour les tirs de série, il ne faut charger que le nombre exact de cartouches.
- Toutes les manipulations, chargement, retrait des cartouches, réglages, réglage de disfonctionnement doivent toujours être effectuées avec le canon de l'arme pointé en direction des cibles

Après le tir :

- Ouvrir la culasse.
- Retirer le magasin.
- Poser l'arme assurée (si possible).
- Faire contrôler l'arme et le magasin vides par le responsable du stand, un moniteur ou à défaut par un autre tireur.
- Remettre son arme dans sa valise ou son étui avant de quitter le pas de tir.

Autres règles d'ordre général :

- Le tir, l'instruction, la direction du stand, le commandement et la surveillance sont interdits sous l'emprise d'alcool, de drogue ou de médicament pouvant altérer les capacités physiques et psychiques.
- Le tir pistolet et fusil avec munitions spéciales, tels que magnum, à déformation progressive, expansive, à grenaille est strictement interdit. Seule la munition autorisée doit être utilisée.
- Le tir de nuit est interdit.
- Les prescriptions de sécurité de la notice sur "le tir hors du service" sont à appliquer à la lettre.